RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/26

Quelle stratégie pour répondre au vieillissement de la population à Delémont ?

Madame Jessy Gigandet, PCSI

Le Conseil communal est sensible à cette problématique et rappelle qu'il a adopté, début 2024, un Concept communal en faveur des seniors assorti d'une quarantaine de mesures visant à améliorer la qualité de vie des seniors à Delémont. Cela étant précisé, le Conseil communal répond aux questions posées comme suit :

Le Conseil communal envisage-t-il (…) une réflexion plus globale concernant le développement de logements adaptés aux seniors ainsi que d'espaces favorisant le lien social et de proximité, notamment dans le secteur de l'Avenue de la Gare ?

Concernant le développement de logements adaptés aux seniors, le Concept communal en faveur des seniors comporte trois mesures en ce sens, rappelées entre guillemets et en italique ci-dessous.
Pour *« diversifier les logements disponibles sur le marché pour les seniors »,* les propriétaires et promoteurs privés, ainsi que les coopératives d'habitation (existantes ou à développer) ont effectivement une part importante à jouer dans la mise à disposition de formes d'habitation innovantes. Le Conseil des seniors est sensible à cette thématique et certains de ses membres ont d'ores et déjà thématisé cette question, afin d'y amener une ou des réponses adaptées dans les années à venir. Dans la mesure de ses compétences et de ses ressources, le Conseil communal entend soutenir des démarches citoyennes en ce sens.
Pour *« adapter les logements communaux qui ne le sont pas »*, notamment ceux situés à la rue de l'Hôpital et particulièrement destinés aux seniors, le Service des bâtiments entreprend les travaux nécessaires lors de la rénovation des logements. Il faut cependant prévoir un délai plus long pour la réalisation de cette mesure, car l'état de ces logements est satisfaisant actuellement et aucune intervention ne peut être intégrée prioritairement dans le plan financier des investissements. D'autant plus que les loyers seront maintenus pour utiliser ces logements communaux afin de tendre à la dernière mesure, soit *« développer des logements à loyers modérés ».*
Ces démarches seront encore légitimées et renforcées par plusieurs mesures intégrées dans la politique communale du logement qui sera soumise pour validation au Conseil communal dans les prochains mois et qui sera justement accompagnée d'un règlement pour l'attribution des logements à loyer modéré.

La demande de crédit de 106'000 francs pour la réalisation de travaux à l'Avenue de la Gare 11 dans le but d'y aménager un Espace Vivre Ensemble, accepté par votre autorité en date du 1er juin 2026, a justement pour but principal de favoriser le lien social et de proximité. Effectivement, comme expliqué dans le message au Conseil de Ville, ce futur espace est conçu comme un lieu de proximité, permettant de renforcer la cohésion sociale, d'améliorer l'accès aux prestations et de soutenir les parcours de vie des habitantes et habitants. Il a pour objectif de répondre au manque identifié de lieux de rencontres accessibles, non-marchands et intergénérationnels. En favorisant les échanges informels et la convivialité, il contribue à lutter contre l'isolement, à renforcer le sentiment d'appartenance et à soutenir le mieux-vivre ensemble, dans une optique préventive.

Dans ce contexte, le Conseil communal a-t-il identifié les besoins futurs de la population vieillissante à Delémont en matière de logements adaptés, d'accessibilité, de mobilité, de services de proximité et de prévention de l'isolement social ?

Les démarches participatives menées durant le processus d'élaboration du Concept communal en faveur des seniors ont permis d'avoir une vue d'ensemble relativement complète des besoins de la population seniors. Pour chacun des domaines évoqués, des mesures sont prévues afin de répondre à ces besoins, sans pour autant avoir la prétention d'être exhaustif.

- Sur la question des logements adaptés, la réponse est donnée ci-dessus.

- Plusieurs mesures concernent ensuite l'accessibilité et la mobilité, à commencer par le fait de rendre plus accessibles les transports publics en ville de Delémont. Par exemple, de septembre à décembre 2026, la Ville de Delémont en collaboration avec MobiJu, offre un rabais attractif sur l'achat d'abonnements Vagabond par les seniors delémontains pour la zone tarifaire 10, qui comprend Delémont et environs. Cette mesure a pour but de faire (re)découvrir le réseau de transports publics existant en ville, pour des déplacements réguliers et exceptionnels. Dans le même ordre d'idée, un cours « Être et rester mobile » est proposé depuis plusieurs années à Delémont et sera reconduit au printemps 2027. Enfin, le Conseil des seniors s'est saisi des questions de mobilité douce, en se penchant notamment sur la question des bancs, mais aussi des obstacles aux déplacements piétons et cyclistes. Des échanges ont lieu avec le Service UETP au besoin, afin de signaler les secteurs problématiques. Ce dernier prend les mesures qui s'impose au cas par cas et selon les ressources disponibles.
- Des demandes avaient été émises afin de renforcer les réseaux de proximité, le soutien dans le voisinage ainsi que la mise en lien des seniors qui offrent et demandent de l'aide par le biais d'une plateforme dédiée. Le Conseil des seniors a cherché le meilleur moyen de centraliser les offres et les demandes. Au final, il s'est avéré que le Service d'échange local de Delémont (SEL) est tout indiqué pour remplir ce rôle sans créer de doublons. Par ailleurs, le projet d'Espace Vivre Ensemble à la Gare 11 sera un excellent moyen de faire se rencontrer les gens, toutes générations confondues, les mettre en lien, créer des initiatives citoyennes de solidarité et d'entraide. Et finalement, les initiatives privées d'entraide dans le voisinage sont évidemment valorisées lorsqu'elles émergent. Le Service CSJL comme le Conseil des seniors essaient tant que possible de mettre les gens en lien, afin de garantir l'entraide et la solidarité et prévenir l'isolement social. Sur ce dernier point, le Service CSJL ne peut malheureusement pas avoir, à ce jour, des contacts avec tous les seniors à domicile. Les services d'aide et de soin à domicile permettent de rompre en partie la solitude, les visites à domicile organisés par les paroisses protestantes et catholiques également. La permanence téléphonique ouverte aux seniors deux fois par semaine n'est jamais utilisée. De nouvelles démarches sont cependant en cours de réflexion, notamment la mise en place d'un service de conciergerie sociale dans certains quartiers ou immeubles, ainsi que, dès 2027, l'établissement d'un plan canicule pour les seniors, leur donnant la possibilité, dans le courant du printemps, de s'inscrire pour une prise de contact par la ville durant les périodes de canicule.

Une réflexion avec des partenaires publics, privés ou associatifs est-elle envisagée afin d'anticiper ces enjeux démographiques et urbanistiques ? Dans l'affirmative, quels seraient les principaux axes, priorités et orientations de cette réflexion.

Comme mentionné ci-dessus, la Municipalité ne dispose pas des ressources pour agir seul. Dans le domaine du logement, elle doit nécessairement pouvoir travailler avec des promoteurs privés, publics ou des coopératives, avec des organisations de soins à domicile ou des partenaires tels que la Croix-Rouge pour la prévention et le lien social et finalement avec les partenaires institutionnels établis tels que MobiJu, les CFF ou l'ATE pour la mobilité. Le Conseil communal tient à souligner que, dans le domaine du maintien à domicile, le Canton a entrepris une réflexion et des projets de fonds par le biais de sa Planification médico-sociale 2040, et qu'il représente à ce titre un partenaire de choix dans la mise en œuvre des conditions-cadres pour le maintien à domicile. Le Service CSJL s'évertue à maintenir des liens avec ces différents partenaires et à créer des synergies lorsque cela est possible.

A l'heure actuelle, les axes principaux, priorités ou orientations sont contenus dans le Concept communal en faveur des seniors, qui fixe d'ores et déjà des mesures, avec des degrés de priorité, des partenariats potentiels, voire dans certains cas, des données chiffrées en termes de budget.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis Nicolas Guenin

Delémont, le 25 août 2026